

NAO 2026

Nos revendications

BLAGNAC, le 21/10/2026

Chaque jour, notre entreprise remporte de nouveaux marchés et décroche de nouvelles prestations, c'est une très bonne nouvelle, et nous pouvons en être fiers !

FO rappelle que derrière ces succès, il y a des salariés qui s'investissent chaque jour pour faire tourner l'entreprise.

Et sur le terrain, notre réalité c'est une charge de travail qui augmente, des cadences toujours plus soutenues, des exigences toujours plus élevées et une pression qui ne cesse de s'accroître.

Pourtant, nos salaires n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie et l'inflation a réduit notre pouvoir d'achat.

L'engagement de **FO** sur cette NAO est clair, défendre chaque euro de salaire, obtenir des augmentations économiquement possibles et continuer à nous battre pour une meilleure reconnaissance du travail accompli.

Pour **FO**, les résultats de l'entreprise reposent avant tout sur l'engagement et le travail quotidien des salariés qui en sont la véritable force.

Salaires

FO revendique 3 % d'augmentation générale des salaires et 1 % d'augmentations individuelles.

Augmentation générale pour les cadres

Pour **FO**, les cadres doivent également bénéficier d'augmentations générales. Il n'est pas normal que leur progression salariale repose uniquement sur des augmentations individuelles ou des primes.

Prime carburant

1000 euros pour tous les salariés utilisant un véhicule pour se rendre à leur travail, sans conditions.

Sous réserve de l'évolution du cadre législatif, voir page 2.



Prime 6/7

Revalorisation de 60 € à 80 €.

FO a revendiqué et obtenu une revalorisation temporaire de la prime 6/7 en fin d'année dernière. Nous demandons aujourd'hui que cette augmentation soit pérennisée.

Astreinte du samedi

FO revendique la revalorisation de l'astreinte du samedi de 30 € à 40 €, ainsi que celle de l'indemnité d'intervention liée à cette astreinte, également de 30 € à 40 €.

Augmentation du ticket restaurant de 11 € à 12 €

FO rappelle que les cadres et les non-cadres qui ne travaillent pas sur site client ne bénéficient pas de l'indemnité repas, ni de sa revalorisation annuelle automatique. L'indemnité repas est remplacée pour eux par des tickets restaurant, dont la part financée par l'employeur est au maximum du plafond légal, c'est-à-dire 60 %.

FO revendique donc une augmentation de la valeur du ticket restaurant de 11 € à 12 €, faisant passer la participation de l'employeur de 6,60 € à 7,20 € par ticket, soit un gain de +0,60 € par ticket restaurant.

Évolution de l'accord télétravail

FO rappelle que le télétravail n'est pas synonyme de moindre effort, bien au contraire, il favorise la concentration et améliore la productivité. C'est pourquoi **FO** revendique le passage de 1 à 2 jours de télétravail par semaine, pour les métiers compatibles, avec l'accord du manager et du salarié.

Extension de la prime d'ancienneté non cadres de 15 à 18 ans

Pour **FO**, cette mesure permettrait de mieux reconnaître la fidélité des salariés et de renforcer leur attachement à l'entreprise.

1 jour de congé supplémentaire pour les cadres

Les non-cadres travaillant 39 heures par semaine bénéficient, en cumulant les congés payés, les congés d'ancienneté et les JRTT, de davantage de jours de repos que les cadres. **FO** estime que cette différence n'est pas justifiée.



NAO 2026 Nos revendications

BLAGNAC, le 21/10/2026

Précision prime carburant défiscalisée

Le gouvernement a annoncé le 23 septembre dernier la possibilité pour les employeurs de verser, pour la seule année 2026, une prime carburant défiscalisée, avec un plafond d'exonération qui serait porté à 1 000 € et une suppression des conditions actuellement applicables, notamment celle liée à la résidence dans une agglomération de moins de 100 000 habitants.

Toutefois, cette mesure figure dans le projet de loi de finances 2027 (PLF), actuellement en cours d'examen au Parlement.

En l'absence de majorité parlementaire, cette annonce du gouvernement semble donc avoir été faite prématurément, avant même l'adoption définitive du texte par les parlementaires.

Nous devons donc attendre l'adoption définitive du projet de loi de finances pour confirmer si cette mesure entrera effectivement en vigueur et si l'entreprise pourra verser cette prime aux salariés avant le 31 décembre 2026.

Cela ne signifie pas pour autant que son versement est impossible, mais simplement qu'à ce stade, nous ne pouvons pas nous appuyer sur les seules annonces gouvernementales.

Pour **FO**, si cette mesure est définitivement adoptée et validée par le législateur, elle pourrait permettre à l'entreprise de verser une prime totalement exonérée de cotisations et d'impôt, pour l'employeur comme pour les salariés.

Cette prime pourrait alors bénéficier à une très large majorité des salariés utilisant un véhicule pour leurs déplacements domicile travail, sans nécessairement devoir en être propriétaires, sous réserve des conditions qui seront définitivement retenues par le législateur.

Certains cadres disposant d'un véhicule de fonction et bénéficiant d'une prise en charge du carburant par l'employeur seraient toutefois exclus du dispositif.

